

A l'attention des candidats ayant retiré
un dossier de consultation des
entreprises

Objet : Questions et renseignements complémentaires concernant la procédure n°26036AC relative au nettoyage des locaux et de la vitrerie de Nantes Université.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure citée en objet, une société pose la question suivante :

- 1) Dans le BPU du lot 4, Prestations complémentaires, pouvez-vous nous transmettre les surfaces m2 ou les unités à prendre en compte et les fréquences souhaitées pour déterminer le prix unitaire HT/m2 ou pce et le coût annuel ?**

Réponse : Les prestations complémentaires répondent aux besoins ponctuels et particuliers des sites. Il n'est donc pas possible de préjuger du nombre de mètre carrés ou du type de locaux concernés à l'avance. Il est attendu du soumissionnaire qu'il propose un prix HT au m² pour chaque type de prestation. Si des fréquences ou un nombre d'unités sont connues, ils le sont indiqués dans la colonne correspondante.

- 2) Dans le lot 4, Bât 22 Recteur Schmit, le BPF donne une surface de 111.39 m2 pour des bureaux, alors que cette surface est donnée pour le hall et circulation dans l'annexe 1 du CCTP. A quel type de locaux correspond cette surface ?**

Réponse : Il s'agit d'une coquille. La surface de 111,39 m² concerne une circulation et un hall et non pas des bureaux comme mentionné dans l'annexe 1 du BPF.

- 3) Pour le lot 4 Tertre, quelles sont les surfaces de vitrerie intérieure et extérieure basse, haute, petits carreaux, cordistes ?**

Réponse :

- 4) Pour les surfaces identifiées dans les annexes financières comme « m² fermeture administrative », pouvez-vous confirmer qu'aucune prestation récurrente n'est exigée sur ces surfaces pendant les semaines déduites du forfait ?**

Réponse : Pendant les fermetures administratives, l'établissement est bien fermé et donc il n'y a pas de prestations récurrentes. Dans quelques cas, nous pourrions demander des prestations complémentaires (avec BDC) pour les bâtiments partiellement ouverts, comme certains laboratoires de recherche ou le service de maintenance.

- 5) À l'issue d'une période de fermeture administrative, une prestation spécifique de remise au niveau de propreté avant réouverture est-elle exigée ? Dans l'affirmative, est-elle incluse dans le forfait ou commandée comme prestation complémentaire ?**

Réponse : Nous ne vous demandons pas de prestations spécifiques comme des remises à niveau à la réouverture, les bâtiments auront été entretenus avant la fermeture, ils sont normalement considérés comme propres. Cependant, avant la rentrée universitaire un dépoussiérage des locaux est souvent nécessaire. Vous avez une période de 2 à 3 semaines où les étudiants ne sont pas encore présents pour checker les locaux. Le responsable logistique de site s'entendra au cas par cas avec l'encadrement du prestataire sur les besoins. Nous comprenons cette opération dans le travail de rentrée et donc il ne sera pas demandé de prestations complémentaires, sauf exceptions ponctuelles.

- 6) Pouvez-vous confirmer que les périodes de vacances universitaires durant lesquelles un bâtiment reste ouvert ne constituent pas des fermetures administratives et que les prestations restent alors dues ?**

Réponse : Ne pas confondre, vacances universitaires et fermetures administratives. Pendant les fermetures administratives (3 semaines l'été et 1 semaine entre Noël et 1^{er} de l'an), les bâtiments sont fermés aux étudiants et au personnel de NU. Comme répondu question 3, quelques services restent ouverts et nous demanderons des prestations complémentaires à BDC si besoin. Pour les vacances universitaires, les bâtiments restent ouverts et les prestations récurrentes doivent être en place.

- 7) Durant les périodes de vacances universitaires avec activité réduite mais sans fermeture du bâtiment, les fréquences contractuelles doivent-elles être maintenues ou peuvent-elles être adaptées à la fréquentation réelle sous réserve du respect de l'obligation de résultat ?**

Réponse : Les prestations de nettoyage récurrentes sont prévues sur 48 ou 47 semaines, période de vacances universitaires comprises, avec obligation de résultat

- 8) Le montant annuel après déduction des semaines de fermeture est-il facturé en 12 mensualités constantes, ou est-ce que les mois comprenant une fermeture font l'objet d'un abattement spécifique ?**

Réponse : Le montant annuel de facturation est lissé sur 12 mois, périodes de fermetures administratives comprises.

- 9) Les bâtiments restent-ils accessibles au titulaire durant les fermetures administratives pour réaliser des prestations périodiques ou des interventions commandées au BPU ?**

Réponse : Pendant les périodes de fermeture administratives, les bâtiments de NU sont fermés, sauf exceptions pour les services qui ne ferment pas (laboratoires, service de maintenance).

- 10) Les besoins supplémentaires liés aux examens, rentrées universitaires, concours ou pics ponctuels de fréquentation doivent-ils être absorbés dans le forfait au titre de l'obligation de résultat ou font-ils l'objet d'une prestation complémentaire ?**

Réponse : tous les événements spéciaux font l'objet de BDC. Les périodes d'examen, concours n'entrent pas dans cette catégorie.

- 11) Pouvez-vous communiquer les plages horaires d'intervention autorisées ou imposées par bâtiment, notamment pour les locaux devant impérativement être terminés avant 7h30 ou 8h00 ?**

Réponse : Nous n'avons pas de listes précises à vous fournir, cependant tous les bâtiments non administratifs avec locaux recevant des étudiants (salles de cours, amphithéâtres et autres locaux recevant des étudiants) doivent potentiellement être entretenus avant le début des cours.

12) Quels bâtiments nécessitent actuellement des prestations récurrentes le samedi, le dimanche ou les jours fériés, et ces interventions sont-elles déjà intégrées dans les éléments servant au chiffrage ?

Réponse : Il n'y a pas de prestations le dimanche, seules les BU Santé et Lettres qui demandent une prestation allégée le samedi le samedi matin.

13) Quel niveau de détail est attendu pour le planning joint à l'offre : bâtiment, niveau, famille de locaux, jours de passage, horaires, effectifs et temps d'intervention par agent ?

Réponse : Nous souhaitons un planning par bâtiment avec le temps d'intervention estimé par agent.

14) Lors de la prise de marché, un état des lieux contradictoire permettra-t-il de définir le niveau initial de propreté ? Si une remise en état importante est nécessaire avant d'atteindre le niveau contractuel, cette prestation est-elle comprise dans le forfait ?

Réponse : En effet un état des lieux contradictoire dans un délai d'un mois après la notification du marché doit être effectué (Article 9 – 9.2 – Etat des lieux). NU se prononcera sur une remise en état ou non sur bon de commande.

15) Pour la variante obligatoire par pré-imprégnation, pouvez-vous identifier les bâtiments permettant effectivement l'installation et l'utilisation d'un lave-linge/sèche-linge avec alimentation en eau, évacuation et stockage adaptés ?

Réponse : Si pour un lot, la pré-imprégnation est retenue, nous vous indiquerons les locaux où vous pourrez installer les appareils pour entretenir le consommable. Nous mettrons à disposition des locaux adéquats avec les alimentations en eau et électricité nécessaire.

16) Pouvez-vous transmettre les protocoles spécifiques de nettoyage, accès, sécurité, EPI, habilitations et formations applicables aux laboratoires L2, L3 et L4 ?

Réponse : Il n'y a pas de laboratoires L3 et L4 sur Nantes Université. Pour les autres laboratoires, les habilitations seront accordées aux personnels d'entretien qui aura suivi une formation par le personnel des laboratoires concernés, la nature des tenues et EPI seront indiqués à ce moment-là et seront à la charge du prestataire.

17) Des protocoles particuliers de bionettoyage ou de désinfection sont-ils applicables aux salles de consultation et zones de soin ? Si oui, pouvez-vous transmettre ces protocoles et les exigences de traçabilité correspondantes ?

Réponse : nous attendons vos propositions en termes de protocoles. Après votre intervention les locaux de consultation doivent être propres et désinfectés, les meubles et matériels en contact avec le patient et praticiens ne doivent pas présenter de risques pour le patient.

18) Pour les zones du lot 3 faisant l'objet de contraintes spécifiques de type dosimétrie, EPI particuliers, protocoles d'accès ou laboratoire Alpha, pouvez-vous transmettre la liste précise

des locaux concernés ainsi que les habilitations, formations et contraintes applicables aux agents de propreté ?

Réponse : nous vous fourniront ces documents et précisions après la notification du marché. Les locaux à contraintes pour les agents de nettoyage ne sont pas nombreux. Ceux spécifiques et à risque pour la sécurité des agents seront présentés par le personnel des laboratoires.

19) Le recensement du lot 2 fait apparaître des périodes de fermeture différentes selon certains laboratoires, salles de cours ou équipements. Pouvez-vous fournir un tableau définitif des fermetures par bâtiment ou catégorie de locaux à prendre en compte dans l'offre ?

Réponse : les périodes de fermeture sont précisées dans le BPF, elles peuvent varier de 4 à 6 semaines de fermeture. A la prise du marché, un point définitif sera réalisé avec le prestataire pour éviter tout impair.

20) Pour renseigner la cadence moyenne globale en m²/h demandée dans le cadre de réponse, pouvez-vous préciser la méthode de calcul attendue : surface physique du lot divisée par les heures, surface pondérée par les fréquences ou total annuel des surfaces effectivement traitées divisé par les heures ouvrantes ?

Réponse : nous attendons une cadence moyenne par famille qualité, donnée en m²/h

21) Lot 1 – Bordereau de prix : Il semble y avoir des incohérences entre les fiches recensement et les BPF concernant les niveaux de fréquentation. Pouvez-vous confirmer et le cas échéant corriger ?

BPF	Surface	BPF indique	Recensement indique	Ligne(s) du fichier Recensement
C05-Bât03	18,65 m ²	I – Locaux sportifs – Moyenne	I – Locaux sportifs – Forte	Ligne 50
C05-Bât04	430,78 m ²	H – Labo L1 / TP – Moyenne	H – Labo L1 / TP – Faible	Lignes 25, 26, 27, 30, 34 à 39, 42 à 44, 55, 56, 58 à 60
C06-Bât03	2,00 m ²	B – Salles de réunion – Faible	Aucune surface correspondante	Aucune ligne correspondante
C06-Bât05	7,69 m ²	K – Ateliers / ménage / déchets – Moyenne	K – Ateliers / ménage / déchets – Forte	Ligne 50
C06-Bât06	389,71 m ²	H – Labo L1 / TP – Moyenne	H – Labo L1 / TP – Faible	Lignes 26, 29, 30, 32, 33 et 34
C06-Bât07	4,35 m ²	D – Sanitaires – Moyenne	D – Sanitaires – Faible	Ligne 24
C06-Bât07	12,78 m ²	F – Locaux détente – Forte	F – Locaux détente – Faible	Ligne 25
C06-Bât17	2,22 m ²	D – Sanitaires – Moyenne	D – Sanitaires – Faible	Ligne 25
C06-Bât23	4,36 m ²	F – Locaux détente – Moyenne	F – Locaux détente – Forte	Ligne 31
C06-Bât23	1,90 m ²	G – Salle de soins – Faible	J – Locaux de stockage – Forte	Ligne 26
C06-Bât26	344,67 m ²	H – Labo L1 / TP – Moyenne	H – Labo L1 / TP – Faible	Lignes 32, 34, 43, 44, 60, 67, 70, 78, 82 à 84, 86, 98 et 99
C06-Bât28	13,43 m ²	J – Locaux stockage – Moyenne	J – Locaux stockage – Faible	Ligne 30

- 22) Lot 1 – Bordereau de prix : Nous constatons que, dans les BPF C01-Bât01 à C05-Bât03BU, les cellules « Prix mensuel en € HT/m² » des lignes relatives aux fermetures administratives reprennent le prix de la ligne correspondante. A partir du BPF C05-Bât04 et sur les BPF suivants, ces cellules ne comportent plus de formule et restent vides. Pouvez-vous confirmer que nous devons renseigner sur les lignes de fermeture administrative le même prix unitaire mensuel au m² que celui appliqué à la ligne correspondante, afin que le coût des semaines de fermeture soit correctement déduit du montant annuel ?

Réponse : Les bordereaux de prix sont corrigés et fournis en pièces jointes

23) Questions complémentaires relatives au lot 1 :

a. *Vitrierie*

Pouvez-vous préciser, par bâtiment, la superficie aux 2 faces des vitres à entretenir Comment distinguer ce qui relève de la vitrierie forfaitaire des entrées mentionnée au CCTP de ce qui relève des prestations complémentaires ?

Réponse : Pour la vitrierie des bâtiments de Nantes Université, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, il n'existe pas d'inventaire de la vitrierie bâtiment par bâtiment. Le besoin est demandé ponctuellement par les responsables logistiques au cas par cas.

Concernant la vitrierie des entrées de bâtiments je joins le tableau des mètres des entrées de bâtiments par secteur.

Plan d'échantillonnage marché 2027 - 2031		
LOT	SECTEUR OU UNITE DE CONTRÔLE	SURFACES (m ²) à Entretien Marché 2027
1	<u>Secteur 1</u> : IUT La Fleuriaye, (GAECO Châteaubriant)	Fait par agent NU
	<u>Secteur 2</u> : Chanterrie	1764
	<u>Secteur 3</u> : Lombarderie	1850
	<u>Secteur 4</u> : MSU	15
	<u>Secteur 5</u> : BU Sciences	40
	Total	3669
2	<u>Secteur 6</u> : IUT La Roche sur Yon	678
3	<u>Secteur 7</u> : Veil, Odontologie, Kerneis, Pharma, IRS Un, IRS 2, Nantes Biotech, Jean Monnet	280
	<u>Secteur 8</u> : ACN, Bacqua, Kervégan, CCI, MEIF, MSH	84
	<u>Secteur 9</u> : Présidence	96
	<u>Secteur 10</u> : Hall 6	22
	<u>Secteur 11</u> : IUT Joffre	20
	<u>Secteur 12</u> : BU Pharma	53
	Total	555
4	<u>Secteur 13</u> : Droit	572
	<u>Secteur 14</u> : IAE	136
	<u>Secteur 15</u> : BU Droit	40

	<u>Secteur 16</u> : Pôle Etudiant	50
	<u>Secteur 17</u> : Pôle Humanité	1105
	<u>Secteur 18</u> : Launay Violette – Recteur Schmitt	413
	<u>Secteur 19</u> : BU Lettres	40
	<u>Secteur 20</u> : STAPS	53
	<u>Secteur 21</u> : SUAPS	60
	Total	2469
5	<u>Secteur 22</u> : IUT St Nazaire	200
6	<u>Secteur 23</u> : BIAS 2	50
	Total	7621

b. Journées portes ouvertes

Pouvez-vous préciser, par bâtiment, le nombre d'heures et la fréquence annuelle à retenir pour les Journées Portes Ouvertes ? A défaut, pouvons-nous laisser la cellule vide dans les onglets PC ?

Réponse : les besoins concernant les porte-ouvertes sont définis par les responsables logistique en fonction des bâtiments qui sont ouverts au public pendant cette manifestation. Il faut raisonner en secteur et non par bâtiment, c'est eux qui déterminent leurs besoins.

c. Parking

Pouvez-vous préciser, par bâtiment, la surface en m² à retenir pour le nettoyage des parkings sous bâtiment ? A défaut, pouvons-nous laisser la cellule vide dans les onglets PC ?

Réponse : nous souhaitons que vous remplissiez le prix / m² pour les parkings, pour chaque lot. Nous souhaitons connaître le prix du m² pour l'entretien mécanisé des surfaces des parkings. Les surfaces sont indiquées sur les plans fournis.

24) Dans les onglets « Coût forfaitaire » des BPF des lots 1, 3, 4 et 5, le montant global est renseigné à 0 sans formule. Devons-nous le renseigner manuellement ?

Réponse :

Les BPF sont corrigés et fournis en pièces jointes

25) Sur certains BPF les totaux du lot (Surfaces et Prix final) ne se font pas sur le dernier onglet. Sans doute c'est lié au DQE qui sont masqués

Réponse :

Les formules ont été corrigées pour que les totaux se s'affichent

26) Sur certains bâtiments (Ex LOT 1 C06 Bat 34) les surfaces ne sont pas reprises dans les zones M2 fermetures alors qu'une fermeture de 4 semaines est annoncée. Elles sont à rajouter ?

Réponse :

Les BPF sont corrigés et fournis en pièces jointes

27) Pour alimenter les BPF DQE et BPU nous établissons des liens. Aussi pour ne pas être contraint de tout reprendre à chaque mise à jour du DCE, est-il possible de nous informer de ce qui est précisément modifié dans chaque mise à jour ?

Réponse :

Il est techniquement complexe de le faire

28) GUILLAUME MATHELY/ SAMSIC II FR - 428685358 00031 : Bonjour, l'obligation de finir avant 7h30/8h concerne-t-elle tous les locaux classés M, dont les BU, ou seulement les locaux d'enseignement ? Les autres locaux peuvent-ils être nettoyés en journée après validation des horaires ? Merci.

Réponse : Les prestations de nettoyage concernant des locaux d'enseignement (famille qualité M, laboratoire de TP, Salle de sport, vestiaires, BU...) doivent être terminées avant l'arrivée des étudiants, entre 7h30 et 8h00. Les créneaux horaires d'intervention seront affinés avec les responsables logistiques de chaque site.

29) Dans chacun des BPF Offre base ou variante, il nous est demandé de remplir le coût forfaitaire par Lot. Celui intègre t'il l'ensemble des "BORDEREAUX DE PRIX Forfaitaire (Offre de base) - PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DU SECTEUR » ?

Réponse :

Oui, vous devez remplir les lignes demandées, par famille qualité et fréquentation coût en E / m², et pour les PC ligne par ligne, en € lorsque c'est par unité, en €/m² lorsque c'est en surface..

30) Dans le lot 5, pour les BPU offre de base et variante pourriez-vous nous préciser pour l'onglet BPU BPF Vitrerie si les colonnes E, F et G sont à compléter par notre société ou si les informations ont été oubliées ?

Réponse :

Pour le BPU, onglet BPU-BPF vitrerie, nous souhaitons que vous nous indiquiez un prix au m² pour toutes les lignes. Nous ne connaissons pas précisément les surfaces de vitrerie de l'ensemble des bâtiments du périmètre. Les demandes émanant d'un besoins des sites et les métrés sont réalisés au coup par coup à la commande.

31) Dans le lot 5, pour les BPU offre de base et variante pourriez-vous nous préciser pour l'onglet BPU presta complémentaire si les colonnes E et K sont à compléter ?

Réponse :

Pour le BPU, BPF complémentaire, nous souhaitons que vous nous indiquiez un prix au m² pour toutes les lignes

32) Dans le règlement de consultation page 4 nous constatons que le montant maximum pour toute la durée du marché (4 ans) semble erroné (10 000 € HT). Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en est svp ?

Réponse :

Ce montant concerne uniquement les prestations à bon de commande. Il ne concerne pas les prestations forfaitaires.

33) Concernant les prestations complémentaires du BPF, avons-nous un nombre exact d'équipements ? De plus, pour les journées portes ouvertes, quelles sont les zones utilisées ? »

Réponse :

Le nombre d'équipement est celui recensé au moment de la création de l'appel d'offre, il pourra évoluer dans le temps et le forfait en corrélation avec ceci. Pour les JPO, le nombre d'heures correspond à un besoin exprimé par le responsable logistique, la quantité d'heures est variable en fonction du besoin, les zones concernent essentiellement les sanitaires mais pas seulement.

34) Concernant le lot n°5, les m² indiqués dans la consultation et les m² constatés lors de la visite ne sont pas les mêmes, pourriez-vous nous apporter cette précision

Réponse :

A la marge, les surfaces estimées lors de la visite ne semblent pas correspondre pas toujours au plan. Pourtant sur les plans, les surfaces sont bien délimitées et correspondent à une famille de locaux, alors que dans la réalité, les frontières entre locaux ne sont pas toujours faciles à voir. Seules les surfaces détaillées dans les plans et donc dans les grilles de recensement sont à prendre en compte

35) Peut-on, sans modifier la structure du cadre de réponse, supprimer les cadres dans lesquels nous devons écrire afin de faciliter la mise en page ?

Réponse :

Oui bien sûr, si l'espace dans cadre du document est trop petit, vous pouvez l'agrandir ou le supprimer

36) Dans vos BPU Offres de base et variantes, onglets " BPU-BPF - Vitrierie", il semble que les lignes 57 à 61 et 65 à 73. Ces lignes concernées correspondent à des tableaux de prix vides. Devons-nous les démasquer et les remplir ?

Réponse :

Non vous ne devez pas les démasquer, on vous demande la même information à 2 endroits.

37) Bonjour, Pour une question d'organisation, pourriez-vous nous indiquer à quelle date seront publiées les réponses aux questions ? Merci par avance

Réponse :

Le 02/10/2026...

38) Bonjour, lots 1, 2, 4 – AE annexe 1 (BPF), onglets bâtiments, cellule « Total 1 » : les lignes « m² fermeture administrative » s'annulent et ne sont pas déduites. Le prix mensuel/m² doit-il inclure les fermetures ? Merci par avance.

[Réponse :](#)

Corrections effectuées

39) Bonjour, lots 1, 2, 4 – AE annexe 1 (BPF), onglet « Coût forfaitaire » : aucun total ni formule ($m^2 = 0$). Lot 4 : onglet nommé « Lot1 » et variante titrée « Offre de base ». Un BPF corrigé sera-t-il publié ? Merci par avance.

[Réponse :](#)

Oui nous allons publier le BPF corrigé

40) onglets « PC-... » : colonne L « Prix annuel HT » sans formule ; lots 2, 4 : total L28 = SOMME (L20 : L26) oubliée L17 à L19 ; lot 1 : ligne 3.38 absente. Quelles quantités retenir ? Merci par avance.

[Réponse :](#)

Corrections effectuées

41) Bonjour, lots 1, 2, 4 – vitrerie des entrées demandée 2 fois : BPF onglets « PC-... » lignes 3.50 à 3.53 (5 passages/an) et BPU onglet « BPU-BPF - Vitrerie » bloc BPF (4/an). Où la chiffrer et à quelle fréquence ? Merci par avance.

[Réponse :](#)

Réponses déjà écrites concernant la vitrerie

42) Bonjour, lots 1, 2, 4 – BPU, onglet « BPU-BPF - Vitrerie », bloc BPF (lignes 55 à 61) : les m^2 sont vides. Pouvez-vous transmettre les surfaces vitrées des entrées par bâtiment ($\leq 50 m^2$ et $\geq 50 m^2$) ? Merci par avance.

[Réponse :](#)

Réponses déjà écrites concernant la vitrerie

43) Bonjour, lot 2 – bâtiment H INSPE (02_09) : 692 m^2 dans le BPF (onglet « C02-Bât09 ») contre 1 326 m^2 dans l'annexe 1 du CCTP (grille de recensement). Quelle surface faut-il chiffrer ? Merci par avance

[Réponse :](#)

Corrections réalisées

44) Bonjour, BPF et grille de recensement classent autrement certains locaux (famille/fréquentation) : lot 1 bât. 05_04 et 06_06, lot 2 bât. 02_03, lot 4 bât. 07_14. Lequel des deux documents fait foi ? Merci par avance.

[Réponse :](#)

Je ne comprends pas la question, soyez plus précis. Pourriez nommer les locaux différents d'un document à l'autre ?

45) Bonjour, lot 1 – 19 locaux notés « Interne » dans la grille de recensement (bât. 06_26, 06_28, 06_30, env. 441 m^2) sont repris dans les surfaces du BPF. Sont-ils à nettoyer et à chiffrer par le titulaire ? Merci par avance

[Réponse :](#)

Ne pas prêter attention à cette colonne, tous les locaux des grilles de recensement sont à entretenir par le prestataire

46) Bonjour, semaines de fermeture différentes (cellule I8 du BPF / grille de recensement) : lot 2 SUAPS 02_05 = 4 / 16 sem. ; lot 4 Château 07_01 = 5 / 4 sem. Quelles valeurs retenir pour le chiffrage ? Merci par avance.

Réponse :

Corrections réalisées

47) Bonjour, lot 4 – Dojo (07_16) : ses 16 locaux sont ouverts 6/7 dans la grille de recensement, mais la colonne 6/7 du BPF (onglet « C07-Bât16 ») est vide. Faut-il les chiffrer en 6/7 ou en 5/7 ? Merci par avance.

Réponse :

48) Bonjour, lot 1 – AE annexe 2 (BPU), onglet « BPU Presta complémentaire », lignes 3.33, 3.36, 3.37, 3.38 : pas de formule en colonne L. Quelle unité de prix renseigner (€/élément, €/m² ou €/h) ? Merci par avance.

Réponse

Correction réalisée sur tous les BPF des lots 1 à 6

49) Dans le document BPU, nous n'avons pas le Nb de M2 à traiter par type de prestation, ni fréquence annuelle ; Doit on estimer les M2 à 1 et la fréquence annuelle à 1 également ?

Réponse

Oui nous souhaitons connaître votre prix au m², les surfaces sont données dans les grilles de recensement ainsi que les fréquences d'intervention

50) « Bonjour, concernant les prestations complémentaires du BPF, avons-nous un nombre exact d'équipements ? De plus, pour les journées portes ouvertes, quelles sont les zones utilisées ? »

Réponse

J'ai déjà répondu, les quantités d'équipement sont indicatives et seront ajustées en début de marché. Pour les JPO, les responsables ont besoin d'une quantité d'heure pour les portes ouvertes, ils en disposent à leur guise.

51) bonjour, Nous retrouvons la famille de locaux N - "Espaces extérieurs, Sous-sols, Parking, Préaux" sur certains Bâtiments tels que «C09-Bât01B" du lot 6 mais nous n'avons pas le fréquentiel pour cette famille. Merci de nous la fournir. Cordialement

Réponse

La fréquence n'ira pas au-delà de 2 fois par an, elle n'est pas définie sur tous les sites. Une fréquence sera déterminée en début de marché, pour l'heure nous avons besoin de connaître vos coûts au m².

52) Bonjour, Nous retrouvons la famille de locaux N - "Espaces extérieurs, Sous-sols, Parking, Préaux" sur certains Bâtiments tels que «C09-Bât01B" du lot 5 mais nous n'avons pas le fréquentiel pour cette famille. Merci de nous la fournir. Cordialement,

Réponse

La fréquence n'ira pas au-delà de 2 fois par an, elle n'est pas définie sur tous les sites. Une fréquence sera déterminée en début de marché, pour l'heure nous avons besoin de connaître vos coûts au m².

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Noémie ROBERT
Chargée des contrats de la commande publique
Direction des Achats – Pôle Achats